

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15711694
Taille de pneu valide	31 X 13.50 - 15
LI / SI / PR	124 B, 12 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Flotation Rib Implement



Indications et caractéristiques

- Le pneu BKT Flotation Rib Implement est un pneu HF-1 pour machines et remorques agricoles
- Il présente une flottaison élevée pour un moindre compactage du sol et une répartition idéale de la pression au sol
- Sa solide carcasse en nylon ainsi que son mélange de caoutchouc résistant aux coupures, aux déchirures et à l'usure assurent une longue durée de vie au pneu

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.



Informations techniques

Numéro d'article	15711694
EAN	8903094040469
Taille de pneu valide	31 X 13.50 - 15
LI / SI / PR	124 B, 12 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Flotation Rib Implement
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	31,79
Taille de jante recommandée	10
Pression maximale de l'air [bar]	5,20
Largeur du pneu [mm]	360
Diamètre extérieur du pneu [mm]	780
Stat. Rayon (SLR) [mm]	359
Circonférence de roulement [mm]	2129
Profondeur du profil [mm]	9,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
124 B	1600	50	Roulement libre	5,20	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.